

CGGA informations

N° 144 / SEPTEMBRE 2016

RÉEL & VIRTUEL

- > NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES ET MÉTIERS PORTEURS
- > ÊTRE OU NE PAS ÊTRE... SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
- > FACE AUX IMPAYÉS PRENEZ LE TAUREAU PAR LES CORNES
- > LE FICHER DES ÉCRITURES COMPTABLES : FEC
- > LES CHAPELLERIES FONT TÊTE NEUVE
- > LE PANORAMA DES AIDES À L'EMBAUCHE





CGA informations

N° 144 / SEPTEMBRE 2016

S O M M A I R E

- 3 **thème de réflexion**
CLIENT QUI VOYAGE,
CLIENT MOINS VOLAGE ?
- 4 **courants porteurs**
NOUVELLES PRATIQUES
SPORTIVES ET MÉTIERS
PORTEURS
- 5 **communication**
ÊTRE OU NE PAS ÊTRE...
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.
- 6 **le faire savoir**
FACE AUX IMPAYÉS PRENEZ
LE TAUREAU PAR LES CORNES
- 7 **fiscalité**
LE FICHER DES ÉCRITURES
COMPTABLES : FEC
- 8 **coup de chapeau**
LES CHAPELLERIES FONT
TÊTE NEUVE
- 9 **dress code**
L'HABIT FERAIT-IL LE MOINE ?
- 10 **actualités**
- 11 **le monde de demain**
LA NOUVELLE CONQUÊTE
DE L'AIR
- 12 **la page du compatriote**
LE PANORAMA DES AIDES
À L'EMBAUCHE
- 13 **chiffres clés**
au 30 juin 2016
- 14 **le monde selon Guduïe**
LA MONNAIE DÉMATÉRIALISÉE
- 15 **vu & revue de presse**
- 16 **la vie de votre Centre**

édito

RÉEL & VIRTUEL

L'automne arrive à peine que déjà l'on pense à l'hiver. Un hiver bien réel, et qui nous sera un plaisir à condition d'anticiper un peu. Et, d'abord, les habits.

Nous laisserons-nous docilement habiller pour l'hiver ? Prenons-nous le risque de nous laisser tailler un costume, déshabiller sinon dépouiller par de sinistres vendeurs de rêves et faiseurs de miracles, ces tailleurs «2.0» venus de nulle part ? Et puis, quelle que soit la qualité du manteau de poils binaires choisi, il faudra bien l'essayer un jour. Un miroir nous sera utile à condition de savoir l'utiliser : ce que nous y lisons n'est jamais que le reflet d'une réalité. Et s'il nous apparaît vide, c'est que peut-être un vampire déjà par sa morsure nous adopta.

Ainsi du grand match de la rentrée : là le réel et dans le coin d'en face le virtuel ? Le seul risque serait d'y jouer le rôle *-inutile-* d'arbitre : à quoi bon opposer les deux faces d'une même médaille, fût-elle à la gloire de la réalité virtuelle ? Par contre, on pourra relire pour s'y préparer ce si joli conte d'Andersen qu'est «les habits neufs de l'empereur» : *«les vêtements réalisés avec l'étoffe tissée... posséderaient l'étonnante propriété d'être invisibles aux yeux de ceux qui ne convenaient pas à leurs fonctions ou qui étaient simplement idiots».*

CGA infos

CGA informations

Bulletin d'information publié par le CGA 74 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directeur de la publication Joël Quelvennec (CGA 74 Annecy)

Comité de rédaction CGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard, CGA Arles : G. Valette, Ceprogès : Murielle Loison

CGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau, Assistance au comité de rédaction La Belle idée

Infographie Trait de marque, 74000 Annecy, Imprimeur Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue 01570 Feillens

N° ISSN 0294-2127.

CLIENT QUI VOYAGE, CLIENT MOINS VOLAGE ?

par La belle idée

Nouveaux concurrents et profusion d'offres obligent, il faut se démarquer pour conserver ses clients et en attirer de nouveaux. Une clé possible : faire voyager son client en le surprenant

Pour surprendre, certains misent sur de la scénographie. Comme à **la Cité du chocolat** à Tain l'Hermitage (ouverte en 2013 par ValRhôna) qui met en scène le chocolat pour faire saliver les visiteurs : plantation, récolte, ligne d'enrobage qui s'active

spécifiquement pour le salon de thé. Dans la même logique, **la boulangerie Maclerc** (19^e arrondissement de Paris) propose elle aussi un vrai spectacle vivant à ses clients. Cette boulangerie à la devanture déjà alléchante (*promesse de découvrir plus*

Dans le Val d'Anniviers, en Suisse, une nouvelle offre touristique se monte, mettant à l'honneur ce qui est à portée de main (*ou presque*) : **les étoiles**. Objectif : créer une réserve d'obscurité pour permettre aux visiteurs de les observer depuis les villages, en



La Cité du Chocolat à Tain l'Hermitage (ValRhôna)



Les Fermes de Gally dans les Yvelines



Boulangerie Véronique Maclerc à Paris 19e



Taxi Fabric à Bombay

devant les yeux des visiteurs, assiettes pleines de délices bruns à grappiller un peu partout... L'histoire s'achève dans l'assiette, puisque le visiteur peut mettre la main à la pâte dans la cuisine toute neuve du musée.

D'autres misent sur les animations pour inciter les clients à rester sur place. Ainsi, à **la Ferme de Gally**, site proche de Versailles regroupant ferme pédagogique, espaces de cueillettes, jardinerie, ateliers pour enfants en lien, magasin de décoration, un espace salon de thé a été pensé spécifiquement pour surprendre le client. C'est parmi les fauteuils et canapés rembourrés, et les éléments de décoration chics (*par ailleurs vendus dans le magasin*) que le client peut faire une pause pendant ses achats face... à une demi-douzaine de poules dans un espace vitré, créé

de 60 pains différents) laisse ouvert l'espace du fond pour que le client puisse admirer l'un des derniers «fours à Gueulard» en activité à Paris et déguster quelques pâtisseries face au travail des boulangers travaillant la pâte et façonnant les pains devant eux.

Un tour d'esprit, des tours de magie

Faire participer le client, camper une certaine atmosphère pour lui faire découvrir autrement les produits... de grands mots qui laissent supposer beaucoup de zéros à aligner sur un chèque. Alors que cette démarche relève plus d'un état d'esprit que de la taille de la bourse. **Comment faire beaucoup avec peu ?** Ingrédient n°1 : en utilisant ce qui est à disposition et en s'y mettant à plusieurs.

s'associant aux communes pour que les éclairages soient inactifs à certaines heures de la nuit, et à d'autres acteurs locaux pour imaginer des animations spécifiques.

Ingrédient n°2 : transformer des objets ou services utilisés au quotidien. Comme **Taxi Fabric**, à Bombay, qui a transformé en 2015 dix taxis en œuvres d'art, en laissant quartier libre à des artistes pour métamorphoser l'habitacle, les sièges, les revêtements... Des intérieurs colorés aux accents psychédéliques en passant par des sièges transformés en bande dessinée géante, tous racontent une histoire. Les pourboires pleuvent, les clients qui goûtent à ce double voyage sont enthousiastes et c'est avec des étoiles dans les yeux et du soleil au cœur qu'ils en parlent autour d'eux.

NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES & MÉTIERS PORTEURS

par Cécile Gruet

Certains noms de sports aux consonances exotiques vous laissent rêveurs : longe-côte, crossfit, trail, ultra-trail... Retour sur ces pratiques sportives et sur les nouveaux métiers qui les supportent.

S'il vous est arrivé de croiser le long des côtes, à tout moment de l'année, des troupes en combinaison, de l'eau jusqu'à la taille, imitant les gestes des pagayeurs, sachez que ce n'est pas sous la contrainte qu'ils effectuent ces gestes étranges en plein mois de février dans une eau rarement tiède. Ces drôles d'oiseaux s'adonnent au longe-côte, discipline dont la paternité revient à Thomas Wallyn, entraîneur d'aviron. En 2005, partant du constat que la discipline qu'il enseigne entraîne de la casse musculaire, il profite d'une blessure pour développer une technique de musculation sans heurt. C'est l'association Les Sentiers Bleus, composée d'un comité national et de 5 comités régionaux, qui accompagne la création de clubs de longe-côte.

La pratique du longe-côte Thomas Wallyn et l'association Les Sentiers Bleus >



Toujours plus... haut, loin, fort !

Si vous êtes terrestre plus que marin, vous avez sûrement entendu parler du trail dont les adeptes aiment avaler plusieurs dizaines de kilomètres, si possible avec un dénivelé prononcé. Les plus coriaces se lancent dans l'ultra-trail (*la version Terminator*). Freddow, mi-trailer mi-bourguignon mi-warrior, a participé aux plus grandes courses (*dont certains noms, comme la Diagonale des Fous à la Réunion, sont explicites*) et explique que ce qui se joue alors n'est pas la perfection d'un chrono, mais bien une aventure sportive et humaine. Car tous les ingrédients sont là : découverte des paysages, plaisir de retrouver des têtes connues et amies, dépassement de soi face aux « coups de moins bien », à la solitude et aux contraintes naturelles (*températures en dent de scie, absence de lumière ou de tracé, froid intense, sommets vertigineux...*).

Même logique de performance, autre sport : le crossfit. Cette méthode d'entraînement venue des Etats-Unis consiste en une série d'exercices inspirés de plusieurs disciplines (*gymnastique, haltérophilie, sports d'endurance*). L'objectif donné par Greg Glassmann, le papa du Crossfit, est ambitieux : « préparer chacun à n'importe quelle tâche physique du quotidien ». Pour l'atteindre, Florian, coach au club Crossfit Mirage à Villefranche-sur-Saône, explique qu'une séance

< L'Ultra-trail® World Tour 2015 La Diagonale des Fous, La Réunion.

d'entraînement se conçoit suivant 3 principes : la variance, l'intensité et la fonctionnalité. Traduisez : exit les mouvements routiniers, exit la possibilité de suivre un entraînement en escomptant faire les exercices mollement et exit les exercices dont l'efficacité ne se voit pas au quotidien. Et cette méthode d'entraînement séduit : du sportif de haut niveau aux septuagénaires voulant « bien vieillir », Florian explique qu'il n'y a pas de crossfiteur type. En 2016, il faut compter 230 salles homologuées Crossfit en France.

Stations de longe-côte, stations de trail avec Raidlight, salles de sport estampillées Crossfit, magasins spécialisés dans la vente d'équipements trail ou crossfit... De nouveaux marchés se développent.



Greg Glassmann, papa du Crossfit.

Si le longe-côte vous séduit, vous trouverez des informations sur la page Facebook Longe-côte Les Sentiers bleus. Si vous préférez faire travailler jusqu'aux muscles inconnus de votre corps, optez pour la carte : <https://map.crossfit.com> qui vous donnera un aperçu des (vraies) salles de Crossfit.

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE... SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

par Laurence Maillard

Vous souhaitez développer votre activité et vous démarquer de la concurrence ? Les réseaux sociaux peuvent vous permettre d'augmenter votre visibilité. Avant de vous lancer dans l'aventure, voici quelques repères pour vous préparer.



Relais efficace de notoriété pour une entreprise, une présence sur les réseaux peut s'avérer indispensable à condition de comprendre qui sont ses membres et comment ils fonctionnent. Vous voulez attirer de nouveaux clients notamment en générant du trafic sur votre site Web, il vous faudra donc créer du contenu en fonction de la cible à atteindre. Un contenu, cela peut être un texte, une image, une vidéo... N'hésitez pas à varier les types de supports, la vidéo est par exemple un outil pertinent permettant de frapper davantage les esprits qu'un simple texte ou une photo.

Pour être efficace sur un réseau social, choisissez celui qui correspond le mieux à vos attentes et à la cible que vous souhaitez toucher. Il existe une dizaine de réseaux au bas mot et chacun peut vous apporter des services différents (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, Pinterest, YouTube, Viadeo, etc.).

Facebook, le réseau au plus grand nombre d'adeptes (à la fin du premier trimestre 2016, Facebook revendique 1,65 milliard d'utilisateurs actifs dans le monde) peut, certes, vous permettre de développer votre notoriété mais il concernait peu le monde de l'entreprise jusqu'à présent. Les développeurs de ce réseau bleu et blanc planchent aujourd'hui sur Facebook at Work, une version payante à usage des entreprises, lancée officiellement courant été ou début automne 2016. Twitter, lui, permet de toucher certaines cibles

et catégories de personnes : influenceurs, décideurs et journalistes... à condition de les avoir pour amis ou «followers» comme on dit sur Twitter. LinkedIn s'adresse aux entreprises et permet d'identifier des interlocuteurs dans certains groupes de manière rapide et intuitive. Instagram et Pinterest offrent du partage d'images (ils sont axés «jeunes») tandis que Youtube est davantage dédié à la publication de vidéos en ligne.

Enfin, n'oubliez pas qu'outre le bon fonctionnement de certains outils (ordinateurs, connexion internet, outils d'analyse), votre présence sur les réseaux sociaux va vous demander du temps consacré à l'animation, à la publication d'articles, de commentaires, et ce, de manière régulière.

To be or not to be

Etre présent sur les réseaux est un choix, et certains ne l'oublient pas. Pierre est restaurateur dans la région Centre, et il se passe de site web. «Ce sont mes clients qui, en laissant leurs avis sur Tripadvisor, assurent la réputation du restaurant» précise-t-il. Et son restaurant ne désemplit pas, sans doute un peu aidé par sa localisation à proximité de la Loire à vélo. Pour Christophe, photographe installé en centre-ville à Blois, c'est le contraire, il ne conçoit plus son activité sans les réseaux sociaux. Il a fait le choix de Facebook et assure que les retours sont nombreux même s'il a du mal à les quantifier, faute d'avoir les outils d'analyse adaptés. En somme, être présent sur un réseau social est un saut plus difficile à faire dans les esprits que sur son écran.

Source : Journal du Net, 31 mars 2016.

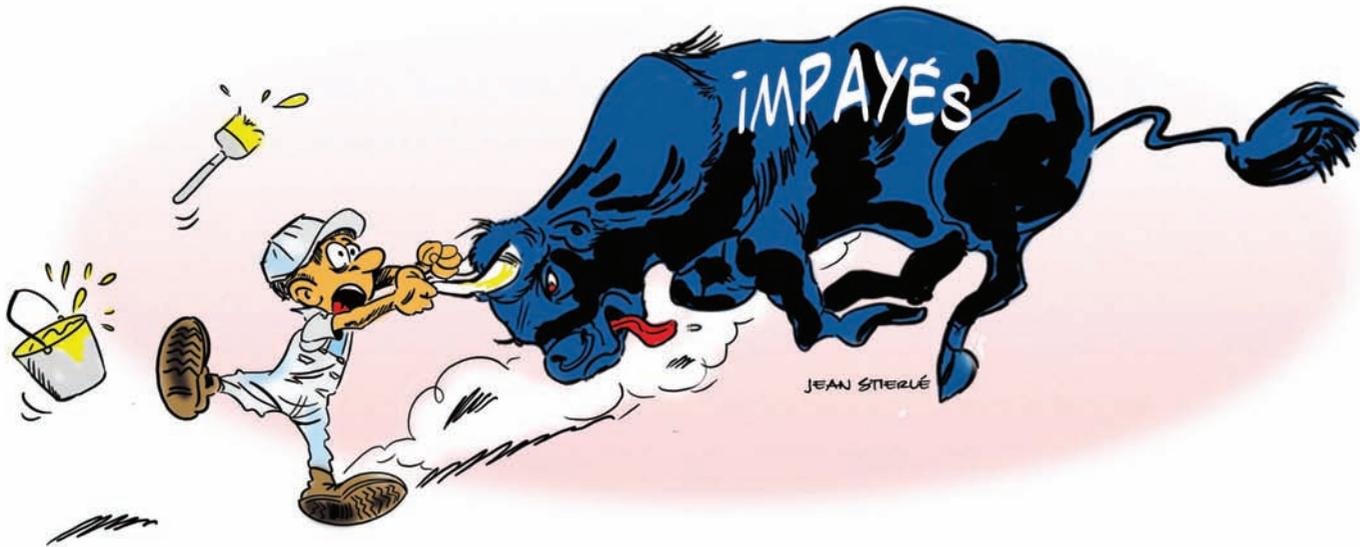


“ il vous faudra créer du contenu en fonction de la cible à atteindre ”

FACE AUX IMPAYÉS, PRENEZ LE TAUREAU PAR LES CORNES

par Gilles Valette

L'impayé n'est pas une fatalité. En cas de facture non réglée à échéance, le chef d'entreprise doit engager rapidement une procédure de recouvrement. Sinon c'est le mauvais rêve.



« **M**onsieur, il faut payer et rapidement ! », « Payer ? Je voudrais bien mais j'attends justement le règlement d'un client pour honorer mes dettes ». ... C'est à ce moment-là que Jean-Baptiste, peintre en bâtiment, se réveille en sueur. Il s'agissait d'un mauvais rêve très -trop- réaliste. C'en est trop, il décide de prendre le taureau par les cornes.

Question de survie de son entreprise. Mais comment s'y prendre ? La manière forte ? Pas son style. Faire appel à « l'ami d'un ami ? », un peu trop mafieux. Manifester à l'entrée de la superbe propriété du client de mauvaise foi le jour du mariage de la petite dernière ? Un peu trop osé.

Plus sûre, la manière légale, pour laquelle il convient de suivre certaines directives mais aussi de noter scrupuleusement toutes les interventions.

« L'ensemble des procédures de recouvrement, amiables et forcées peut être entièrement géré par un huissier c'est simple et efficace. »

Première étape : les relances téléphoniques afin d'échanger de vive voix avec votre interlocuteur. Si le deuxième rappel n'a pas abouti, envoyez alors une lettre de relance par simple courrier postal. Ces relances viennent à bout de la plupart des impayés dus à une mauvaise organisation du client, une facture non reçue ou tout simplement à un oubli. Seconde étape pour les mauvais payeurs : la mise en demeure de payer : elle n'a pas par elle-même d'effets contraignants mais constitue un point de départ nécessaire pour la réclamation des intérêts de retard prévus dans les conditions générales de vente.

Si rien ne bouge, il faut entamer la phase judiciaire de la procédure par le biais d'une demande d'injonction de payer. Adressez votre demande au greffe du tribunal de commerce

Les conditions générales de vente constituent un document incontournable pour les professionnels pour être en conformité avec la loi et pour les protéger dans le cadre de leur activité.

du domicile du débiteur. Lorsque celle-ci sera validée, le juge du tribunal transmettra une ordonnance d'injonction de payer et votre huissier pourra signifier la décision judiciaire à votre débiteur. Après un délai d'un mois, vous bénéficierez d'un titre exécutoire vous permettant de mettre en place une procédure de saisie qui prendra la forme d'une saisie sur compte bancaire ou saisie des meubles.

Alors si, comme Jean-Baptiste, vous en avez assez de courir après les règlements, mettez en place des procédures préventives et de relances.

LE FICHER DES ÉCRITURES COMPTABLES : FEC

par Murielle Loison

Nouvelles obligations et risques accrus pour votre entreprise en cas de contrôle fiscal.

“ Toutes les entreprises sont concernées. ”



Depuis le 1^{er} janvier 2014, en cas de contrôle fiscal, votre entreprise a l'obligation de transmettre toutes les écritures comptables, sous la forme du journal, dans un fichier unique appelé Fichier des écritures comptables (FEC) dont le format est décrit de manière précise dans l'arrêté du 29 juillet 2013 (modifiant les dispositions de l'article A. 47 A61 du livre des procédures fiscales).

Les entreprises qui tiennent leur comptabilité de manière informatisée doivent être en mesure de délivrer un fichier FEC, qu'elles soient soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), des bénéficiaires non commerciaux (BNC) ou des bénéficiaires agricoles (BA). Les entreprises relevant du régime micro ne sont pas soumises à ce dispositif, seuls les contribuables relevant d'un régime réel d'imposition sont ici visés. Concernant les SCI, une seule dérogation est prévue. Elle concerne les SCI exclusivement soumises aux revenus fonciers qui ne sont compo-

sées qu'avec des associés personnes physiques.

Des sanctions importantes en cas d'erreur ou de défaut de présentation du FEC

Vous êtes tenus de présenter le FEC lors du 2^{ème} rendez-vous avec le vérificateur. Son défaut de présentation ou le non-respect de sa codification est susceptible de sanctions lourdes. L'amende est de 5 000 € ou, en cas de rectification et si le montant est plus élevé, de 10% des droits mis à la charge du contribuable. La sanction peut même aller jusqu'à la mise en œuvre de la procédure de taxation d'office.

Désormais, en imposant le FEC pour tous les contrôles fiscaux, l'administration met en œuvre des contrôles précis sur chaque écriture comptable de votre entreprise et repère ainsi, par exemple, des erreurs en matière de TVA.

Les entreprises n'ont pas toujours conscience des risques qu'elles prennent en ne faisant pas le nécessaire pour produire ce fichier. Il

convient en effet de s'assurer que le logiciel de comptabilité utilisé est en mesure de le générer ou que l'Expert-Comptable le produit bien de son côté.

La plupart des logiciels comptables respectent la norme FEC. Il est malgré tout fortement recommandé de tester si votre FEC est aux normes. Vous pourrez le faire de manière simple, sécurisée et confidentielle en utilisant l'outil « Test Compta Demat » mis à votre disposition par l'Administration Fiscale. Ce logiciel vérifie la structure du fichier et précise les anomalies détectées. Vous serez alors en mesure de mettre votre FEC aux normes en vue d'un éventuel contrôle...

Il est toujours possible pour les très petites entreprises de tenir la comptabilité manuellement. Mais attention, l'utilisation d'un tableur de type Excel est à proscrire car il génèrera un fichier texte au format non conforme.

LES CHAPELLERIES FONT TÊTE NEUVE

par La belle idée

Nouveaux produits, nouveaux services... les chapelleries se réinventent.
Boutiques datées porteuses des nouvelles tendances ?



< La chapellerie Felio à Marseille.

Sherlock Holmes et son couvre-chef au nom difficile à retenir^(*), Cousteau et son bonnet rouge (évoquant presque le bonnet phrygien des révolutionnaires ou précurseur des bonnets rouges de manifestants bretons en 2015), Churchill et son chapeau haut-de-forme, Fred Astaire au chapeau de paille.

Difficile de dissocier certains personnages de leur couvre-chef. Plus que tout autre accessoire, il porte en lui une ambivalence : à la fois traditionnel, ancré dans une époque, et spécifique à une personne. Chaque corporation avait en son temps, son couvre-chef spécifique et la plus liberticide des lois sortie du chapeau en 1791 n'a eu raison, ni de la faluche, ni de la casquette.

Cette ambivalence, les chapelleries l'ont bien comprise et, même, elles l'incarnent. Centenaires pour beaucoup d'entre elles, les chapelleries sont souvent de véritables institutions locales. Pour la chapellerie Felio, située à proximité du Vieux Port de Marseille, tout se passe en famille : Christiane, la fille du fabricant de chapeau des premières années, parle volontiers de sa passion pour les chapeaux, venue en

voyant son père découper le feutre et manier les formes. Camille, reporter CGA d'un jour, évoque d'emblée le saut dans le temps qu'elle a fait en passant le pas de cette boutique au charme d'antan. Les produits, eux, sont loin d'être restés dans leur jus. Du couvre-chef quotidien au chapeau glamour, les produits touchent tous les clients, pas seulement ceux dont les cheveux grisonnent, et certaines corporations (encore elles), pompiers et marins par exemple.

Autre territoire, autre chapellerie, mêmes constats. À Annecy, la chapellerie Pochat couvre les têtes depuis plus d'un siècle. La propriétaire explique à Elodie, autre reporter CGA, que l'achat n'est plus uniquement effectué par les fans inconditionnels. Sortir d'une boutique le chapeau sous le bras est davantage dû au coup de cœur imprévisible et à la réapparition de cet accessoire sur des têtes connues des tabloïds.

Qui dit nouveaux clients, dit quelques changements

D'abord, au niveau de l'accueil client. A Laval, la chapellerie Pineau propose deux parties de magasins, l'une

dédiée aux femmes où l'atmosphère est plutôt à la modernité, l'autre, dédiée aux hommes, à la décoration vintage assumée. Les clients se voient accueillir par de grandes vitrines en bois et de non moins grands miroirs coulissants, dissimulant des meubles patinés. Adaptation, également, au niveau des produits. Pour les hommes, bérets et casquettes sont toujours des must (et ceux dont les cheveux se clairsèment ne diront pas le contraire). Pour les femmes, certains modèles sortent du lot, notamment les grandes capelines et les bibis serre-têtes colorés qui sortent pour les grandes occasions.

Bien sûr, l'achat en ligne prive certains commerces d'une partie de leurs ventes mais les boutiques ont l'argument imparable : la capacité à conseiller le client à la tête résignée qui, dès son entrée en boutique, claironne qu'il n'a pas de tête à chapeau. Quoiqu'il en soit, que vous soyez plutôt Humphrey Bogart ou Le Chapelier Fou dans Alice au Pays des Merveilles, ces endroits étonnants n'ont pas du tout l'intention de tirer leur révérence.

(*) Deerstalker, littéralement « traqueur de cerfs »

L'HABIT FERAIT-IL LE MOINE ?

par Camille & Michèle, CGA13

Les vêtements au travail : liberté et contraintes

Roland Barthes déclarait : «*le vêtement relève d'attitudes attendues et reconnues par un groupe*», la mode vestimentaire au travail suivrait-elle cette remarque ?

Le choix de se vêtir relève en principe de la liberté individuelle du salarié et notre code du travail ne comporte que peu de lois sur le sujet. Toutefois, l'employeur peut avoir des exigences spécifiques sur les vêtements à porter, en fonction du type de travail à accomplir et proportionnées au but recherché. L'environnement du travail (froid, chaleur), la recherche de sécurité peuvent amener des demandes spécifiques, mais certains secteurs exigent une présentation irréprochable, notamment lorsque le salarié est en contact avec le client. Banques, secteur du luxe, commerciaux et croque-morts doivent ainsi porter «costumes et cravates».

Des exigences peuvent donc être exprimées par l'employeur, telles des tenues propres et décentes. Le jogging n'est pas permis et les tribunaux sont régulièrement sollicités pour arbitrer des différends opposant patrons et salariés. Ainsi l'exemple de ce salarié d'une usine de Seine-Maritime amateur invétéré de bermudas et qui fut licencié (*confirmation par : C. Prud. de*

Rouen -12/01/2006 et C.A. de Rouen -26/09/2006).

La cour de cassation - arrêt du 12/11/2008 - valide le licenciement et rappelle que «la liberté de se vêtir à sa guise sur le lieu de travail n'est pas une liberté fondamentale».

Une tenue décontractée mais pas négligée

Le «Casual Friday» américain a été adopté par certaines entreprises. Elles autorisent le salarié à se vêtir plus décontracté le vendredi. Tout n'est pas permis. Les shorts et les tongs restent proscrits au bureau. Le polo de «bonne tenue» est admis. Le pull-over peut remplacer la chemise cravate.

Les femmes seraient-elles plus pénalisées que les hommes ?

Minijupes, décolletés, vêtements transparents peuvent perturber la marche de l'entreprise surtout en cas de contacts avec la clientèle. Ainsi, a été considéré comme justifié, le licenciement d'une salariée refusant de modifier sa tenue consistant à porter un chemisier transparent, seins nus dessous (*Cass. Soc 22 juillet 1986 82 438 24*).

Des contraintes vestimentaires

Pour des raisons commerciales le port de l'uniforme peut être imposé et le non-respect de porter des talons hauts peut exposer la salariée à une mesure disciplinaire.

Pour des raisons sécuritaires, le salarié ne peut refuser de porter des chaussures de sécurité fournies par l'employeur et qui s'imposent compte tenu du poste qu'il occupe (*CA Paris 18^e Ch. 17 juin 1992*).

Le port du voile

La liberté de se vêtir ne peut comporter aucune restriction : sexe, âge, convictions religieuses. Mais certaines cours d'appel ont déjà jugé que lorsque le salarié est en contact avec la clientèle ou des patients, l'interdiction du port du voile islamique est justifiée. En France, la laïcité est un des piliers fondamentaux de la démocratie. On imagine les difficultés et les exemples épineux qui peuvent se présenter !

Généralement les tenues sur le lieu de travail relèvent du bon sens et de la décence. Sur ce sujet le simple respect de soi et des autres est de mise. Plus légèrement «on pardonnera plus volontiers un trou dans le caractère d'un homme que dans ses vêtements».



“On pardonnera plus volontiers un trou dans le caractère d'un homme que dans ses vêtements.”

ACTU... ACTU...



Une aide d'urgence pour les travailleurs indépendants touchés par les inondations

Les commerçants, artisans, professionnels libéraux, assurés du RSI, affectés par les inondations de mai 2016, peuvent bénéficier d'aides sociales via un fonds catastrophe et intempéries. En cas de difficultés de trésorerie, le chef d'entreprise peut demander au RSI, soit un nouveau calcul de ses cotisations, soit un délai pour les régler, soit une prise en charge totale ou partielle des cotisations et contributions sociales.

Garagiste : des pièces d'occasion doivent être proposées pour la réparation du véhicule

À partir de janvier 2017, les professionnels de l'automobile devront proposer une pièce d'occasion à la place d'une pièce neuve pour l'entretien ou la réparation des voitures particulières et des camionnettes de leurs clients, qui peuvent l'accepter ou la refuser. Cette possibilité n'existe que pour certaines catégories de pièces. Les professionnels devront informer leur clientèle des prix et conditions de vente de ces pièces par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou autre.

Travailleurs indépendants : nouveautés en matière d'indemnités journalières

Depuis janvier 2016, tous les travailleurs indépendants, pluriactifs

ou non, ainsi que les retraités actifs, qu'ils soient ou non prestataires, peuvent prétendre, en cas d'arrêt de travail, aux indemnités journalières calculées sur la totalité de leurs revenus.

Quelles sont les cotisations sociales pour une première embauche ?

L'URSSAF a mis en ligne un estimateur de cotisations sociales pour l'embauche d'un premier salarié. Il permet aux entreprises du secteur privé, qui embauchent un salarié pour la première fois, d'estimer le montant des cotisations patronales et salariales pour un emploi à temps complet, rémunéré entre 1 et 3,5 SMIC. <https://www.urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/estimateur-de-cotisations-2016.html?ut=estimateurs>

Un nouveau site web pour améliorer l'accès à la justice

Obtenir un casier judiciaire, consulter un avocat, calculer ses droits à l'aide juridictionnelle...

justice.fr, le nouveau site web destiné à faciliter l'accès de tous à la justice. Ce site de référence propose aux justiciables une information fiable, gratuite et disponible 24h/24 pour l'ensemble des démarches judiciaires.

Marchés publics : suppression du NOT12

Depuis le 1^{er} mai 2016, les certificats NOT12 ne sont plus délivrés par l'Administration fiscale. Dorénavant, lors de l'attribution

d'un marché public, seules les attestations de régularité fiscale et sociale permettent aux entreprises de justifier de leur situation concernant leurs obligations déclaratives et de paiement auprès de l'URSSAF et du Trésor public.

Comptabilité des commerçants : suppression du livre d'inventaire

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2016, le livre d'inventaire ne fait plus partie des pièces comptables obligatoires pour les commerçants.

Les entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés, soumises au régime réel d'imposition, doivent tenir leur comptabilité au moyen du livre-journal dans lequel sont enregistrés chronologiquement tous les mouvements (achats, ventes, banque, caisse, ...) et le grand-livre qui rassemble tous les comptes.

La suppression de la tenue du livre d'inventaire ne remet pas en cause l'obligation de procéder à l'inventaire annuel physique des éléments d'actif et de passif.

LA NOUVELLE CONQUÊTE DE L'AIR

par La belle idée

Sans le rêve d'Icare, nos merveilleux fous volants ne nous auraient jamais fait rêver, Saint-Ex n'aurait pas tutoyé son petit prince et même Bertrand Piccard avec son Solar impulse n'aurait jamais tenté ce tour du monde en avion «solaire»... On pourrait penser que les drones vont les remplacer bientôt. Mais pas sûr que le robot remplace la passion... et l'adaptabilité. Au travail comme en sports extrêmes, c'est l'homme qui fait bouger les lignes.

Essayer de voler avec du tissu entre les jambes et les bras est une vieille idée, que touchaient déjà du doigt Icare et Léonard de Vinci. Et quelques précurseurs dans les années 1930, puis dans les années 50 où les pionniers du parachutisme s'essayaient au vol en combinaison ailée, utilisant des combinaisons faites d'une seule épaisseur de tissu qui ralentissaient leur chute et augmentaient légèrement leur plané. Tous ces pionniers ont sous-estimé leurs limites et ont disparu. En 1994, Patrick de Gayardon, un parachutiste très expérimenté, élaborait et sautait avec la première wingsuit «moderne». Aujourd'hui c'est le marché atypique de Fly Your Body (Tallard 05), spécialiste de la wingsuit. Créé en 2003 par Loïc Jean-Albert, Stéphane Zunino et Cathy Jean-Albert. Fly Your Body est devenu une référence dans le monde du parachutisme. Ce fabricant propose de nombreux modèles de combinaison, allant de l'école à des ailes haut de gamme, réservées aux pilotes aguerris. On est loin des simples voiles tendues entre les membres. Une wingsuit est maintenant faite de 2 épaisseurs de tissu type parapente et gonflées en vol par des entrées d'air. La seule structure rigide est le corps du pilote dans la combinaison. Tous les changements d'angle de plané, de vitesse, de trajectoire viennent d'un changement de position : la wingsuit vole en fonction de la posture que le pilote prend. C'est la plus pure sensation du vol humain.



Pierre Chabert, le créateur d'Airstar (société qui a imaginé les ballons éclairants utilisés aujourd'hui sur les chantiers routiers nocturnes et sur tous les tournages de cinéma), est passionné de tout ce qui vole. L'histoire raconte qu'il y a quelques années, c'est en parapente qu'il effectuait le trajet reliant Saint-Hilaire-du-Touvet au bord d'une falaise de Chartreuse à son lieu de travail au fond de la vallée. Après avoir imaginé pendant une dizaine d'années des dirigeables de tous types, il renouvelait l'exploit de Blériot en septembre 2013 en traversant la Manche avec un dirigeable lenticulaire à propulsion électrique.

Bilan : 45 km en 2h23. «*Nous voulions démontrer qu'un transport aérien propre est possible et ce n'est que le début.*»

Ses prochaines «cibles» avec l'association Transocéans : le record du monde de vitesse en dirigeable, puis sur les traces de Roland Garros une traversée de la Méditerranée, et ensuite sur celles de Lindbergh une traversée de l'Atlantique. Et entre temps, parce qu'il croit à l'utilisation quotidienne de tout ce qui vole sans bruit ni pollution, il développe le projet Aerolifter, un dirigeable capable de transporter sur de courtes distances des charges de 2 à 4 tonnes... sans pilote pour l'instant... Dommage.



LE PANORAMA DES AIDES À L'EMBAUCHE

source : service-public.fr

Plusieurs dispositifs, temporaires ou permanents, ont été mis en place pour inciter les employeurs à embaucher des salariés ou à les maintenir en emploi. Petit tour d'horizon des principales aides.

Aide à l'embauche d'un premier salarié pour les TPE

Une aide à l'embauche d'un premier salarié d'un montant maximal de 4 000 € a été créée pour toute embauche en CDI ou en CDD de plus de 6 mois comprise entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016.

Aide à l'embauche pour les PME

Une aide à l'embauche d'un salarié pour les entreprises de moins de 250 salariés est créée pour toute embauche ayant lieu entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016. Le montant de l'aide pour 2 ans est égal à 4 000 € maximum pour un même salarié.

Aide TPE Jeunes apprentis

Une entreprise de moins de 11 salariés qui recrute un apprenti de moins de 18 ans peut bénéficier d'une aide forfaitaire de 4 400 € pendant la première année pour un contrat d'apprentissage conclu depuis juin 2015.

Aides à la formation en cas d'embauche de demandeurs d'emploi

Dans certains cas, l'employeur qui s'engage à embaucher un demandeur d'emploi, ou un salarié en contrat d'insertion, ayant besoin d'une formation pour assurer les missions prévues ; peut bénéficier d'aides à la formation financées par Pôle emploi.

Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur, qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise et au centre de formation des apprentis (CFA) pour obtenir un diplôme ou un titre professionnel. Il existe différentes aides prévues pour les employeurs, qui embauchent des apprentis : exonération de charges salariales, prime régionale, crédit d'impôt, aide à l'embauche d'un apprenti handicapé... Toutes ces aides sont cumulables.

Aides pour l'embauche de travailleurs handicapés

Les employeurs du secteur privé soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'aides financières en cas de recrutement d'un salarié handicapé et sous certaines conditions. Les aides ne sont

plus automatiques mais doivent être prescrites par les organismes de placement spécialisés.

Réduction générale des cotisations patronales sur les bas salaires (ex-réduction Fillon)

Dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, le dispositif zéro cotisation Urssaf permet à l'employeur d'un salarié au Smic de ne plus payer aucune cotisation, hormis l'assurance chômage. Le montant de l'allègement est égal au produit de la rémunération annuelle brute par un coefficient. Il n'y a pas de formalité particulière à effectuer.

Contrat de génération

Le contrat de génération est un dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise. Il comprend 2 volets : la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent un jeune en CDI et maintiennent ou recrutent un salarié âgé.

Aide à l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles

Les employeurs agricoles, qui souhaitent embaucher des travailleurs saisonniers, peuvent bénéficier de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires, sous certaines conditions.

Embauche dans une zone en difficulté

- Exonérations dans une zone franche urbaine (ZFU)
- Exonérations de cotisations sociales en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)
- Exonérations d'impôts en ZRR
- Exonérations dans un bassin d'emploi à redynamiser (BER)



Les chiffres clés AU 30 JUIN 2016

SMIC HORAIRE : 9,67 € au 1^{er} janvier 2016

MINIMUM GARANTI : 3,52 € depuis le 1^{er} janvier 2015 (non revalorisé au 01/01/2016)

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 466,65 €. 39 heures hebdomadaires = 1 676,13 € avec majoration de 25 % et 1 650,99 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 218 €/mois, 177 €/jour, 38 616 € pour 2016

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3378 % en mai 2016, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en mai 2016, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : - 0,2 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2016 : pour les particuliers 4,54 %,
pour les professionnels 1,01 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 8,90 €, dans les locaux (paniers) = 6,30 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,30 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT 2015 (par jour, pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 65,30 € (départements 75, 92, 93 et 94), 48,50 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

| Année | 1 ^{er} trimestre | 2 ^e trimestre | 3 ^e trimestre | 4 ^e trimestre |
|-------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2016 | 1 615 | | | |
| 2015 | 1 632 | 1 614 | 1 608 | 1 629 |
| 2014 | 1 648 | 1 621 | 1 627 | 1 625 |
| 2013 | 1 646 | 1 637 | 1 612 | 1 615 |
| 2012 | 1 617 | 1 666 | 1 648 | 1 639 |
| 2011 | 1 554 | 1 593 | 1 624 | 1 638 |
| % sur 1 an | | | - 1,04 | |
| % sur 3 ans | | | - 1,88 | |
| % sur 9 ans | | | + 16,61 | |

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

| Période | Indice de référence des loyers | Variation annuelle en % |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 1 ^{er} trimestre 2016 | 125,26 | + 0,06 |
| 4 ^e trimestre 2015 | 125,28 | - 0,01 |
| 3 ^e trimestre 2015 | 125,26 | + 0,02 |
| 2 ^e trimestre 2015 | 125,25 | + 0,08 |
| 1 ^{er} trimestre 2015 | 125,19 | + 0,15 |
| 4 ^e trimestre 2014 | 125,29 | + 0,37 |
| 3 ^e trimestre 2014 | 125,24 | + 0,47 |
| 2 ^e trimestre 2014 | 125,15 | + 0,57 |
| 1 ^{er} trimestre 2014 | 125,00 | + 0,60 |
| 4 ^e trimestre 2013 | 124,83 | + 0,69 |

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2015 (extrait, voir conditions d'utilisation)

| | D ≤ 5 000 km | D = de 5 001 à 20 000 km | D > 20 000 km |
|------|--------------|--------------------------|---------------|
| 5 CV | D × 0,543 | (D × 0,305) + 1 188 € | D × 0,364 |
| 6 CV | D × 0,568 | (D × 0,320) + 1 244 € | D × 0,382 |
| 7 CV | D × 0,595 | (D × 0,337) + 1 288 € | D × 0,401 |

Pour en savoir plus demandez conseil à votre expert-comptable
ou sur le site du gouvernement : www.gouv.fr

A partir de 2015 RÉDUCTION FILLON en fonction du taux de FNAL
applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : $C = (T/0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : FNAL à 0,10 % dans la limite du plafond T = 0,2802

FNAL à 0,50 % sur brut total T = 0,2842

RETRAITE : pour valider un trimestre, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois
le SMIC horaire, soit 1 450,50 € au 1^{er} janvier 2016 .



Ça faisait sacrément longtemps que Victorien Gudule n'y comprenait rien, à ces histoires de monnaies dématérialisées. Et pourtant, son fan-club au grand complet avait tout essayé pour le sortir de l'ignorance crasse où il se complaisait. Rien n'y faisait : il ne parvenait pas à accepter l'idée même d'une monnaie silencieuse et impalpable.

D'autant plus qu'il en existait au moins deux grandes variétés : «l'électronique» d'abord, qui n'était au final que de l'argent «en carte» dans sa version la plus simple, sinon la plus connue, celle du porte-monnaie électronique. Mais surtout, celle qui lui cassait la tête et l'empêchait de dormir, la monnaie «virtuelle».

Là, ça ne passait plus chez notre héros, élevé dans une époque où la richesse se lisait dans le bruit et les rebonds : «sonnantes et trébuchantes» étaient les seules bonnes espèces. D'autant moins que de cette monnaie-là existaient au moins trois sous-espèces : la «fermée» qui, comme au monopoly, ne pouvait avoir cours que dans un cercle restreint de gens d'accord sur une règle du jeu, la monnaie «virtuelle à flux unidirectionnel», que l'on ne pouvait qu'acheter et, enfin,

**« LA SEULE
BONNE
MONNAIE
EST
LA PENSÉE. »**

PLATON

la «bidirectionnelle», Phénix des monnaies virtuelles dont quelques avatars défrayaient régulièrement la chronique.

La plus connue, le bitcoin, permettait en gros les mêmes acrobaties que le «vrai» argent, escroquerie, spéculation et, même, achats et ventes de biens ou de services. Avec l'avantage intéressant pour certains de ne laisser que très peu de traces.

Certains paradis fiscaux n'appréciaient d'ailleurs que moyennement ce qu'ils n'étaient pas loin de considérer comme une concurrence déloyale pour leur première activité à l'import-export et avaient lancé dans les pattes du bitcoin un concurrent redoutable, l'Ether. Lequel devait avoir pas mal d'attraits si l'on en jugeait par la présence dans ses

premiers supporters de quelques géants du soft...

En tout cas, c'était une vraie «blockchain based platform», dans laquelle le boulot de mineur –ici, le mineur ne creuse pas, il met à disposition matériel et compétences pour vérifier la chaîne et lui permettre d'exister– donc, s'avérait capital. Et comme tout ça se passe au pays des bisounours, l'information de début d'été selon laquelle des malandrins profitant d'une faille de sécurité auraient commencé à siphonner les fonds réunis pour l'Ether, cette information ne pouvait être que fausse : comment une idée aussi dépassée que la malhonnêteté pouvait-elle coexister avec le top du top de la virtualité en action ? Impossible.

Aussi Gudule remonta-t-il dans son grenier pour y récupérer le petit cochon tirelire tout rose qui lui servait virtuellement de banque depuis tant d'années, se disant que la patience et le courage ne risquaient pas de lui manquer : un marteau à lever, pour effectuer un retrait de fonds, ça n'était pas vraiment sorcier.

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant...

DES CAMIONS QUASI TRANSPARENTS

Doubler un camion en toute sécurité sera bientôt possible, en tout cas ceux équipés par Samsung d'une caméra à l'avant, retransmettant en direct les images filmées sur l'écran géant à l'arrière du véhicule. Après la présentation du prototype en 2015, Samsung a collaboré avec les constructeurs de camions Volvo pour développer la production. L'expérimentation en grande série a commencé depuis février 2016 en Argentine.

Clubic.com, 04/02/2016

PAS DE FEU SANS FUMÉE

En Espagne, l'agence Ogilvy & Mather et Generali ont imaginé un moyen étonnant pour signaler automatiquement tout feu de forêt naissant : la Birdhouse Alarm. Ce nichoir, équipé d'un détecteur de fumée, envoie un message géolocalisé via la 3G à l'office central espagnol de lutte contre les feux. Les pompiers les plus proches du foyer sont ensuite envoyés sur le terrain. Pour le géant de l'assurance Generali, l'intérêt d'améliorer les méthodes de prévention pour diminuer le nombre de clients évacués à indemniser est assez évident.

Influncia, 28/04/2016

DES ROBOTS ET DES HOMMES

Pour faire face au coût de la main-d'œuvre, l'entreprise Foxconn (fabrication de produits électroniques) vient de remplacer 60 000 ouvriers à Taïwan par des robots. Au même moment, Adidas annonce que 2017 verra la commercialisation des premières baskets produites par des robots dans sa première «Speed Factory», en Bavière.

Le Figaro, 27/05/2016

LE TAPAGE NOCTURNE : UNE HISTOIRE ANCIENNE ?

Des danseurs qui se déhanchent avec énergie, un DJ déchaîné, et une fête qui dure jusqu'au petit matin en centre-ville ou un festival plein air, c'est possible ! L'entreprise

Silent Disco met à disposition le temps d'une soirée plusieurs DJ et des casques audio sans fil. Un bouton intégré permet au spectateur de basculer entre les musiques jouées devant lui. Des lieux décalés comme la Gare du Nord à Paris ont accueilli ce type de soirées silencieuses en 2015.

Direct Matin, 02/10/2015

IL EST FRAIS, MON DÉCHET, IL EST FRAIS !

Le Syndicat national des entreprises démolition a lancé au Printemps 2016 la plateforme Imatério qui permet d'informer de la disponibilité d'un matériau ou d'en rechercher à proximité directe. Les objectifs de ce service, gratuit pour les adhérents du syndicat, sont triples : valoriser 70% des déchets du BTP, recycler 60% des matériaux dans les marchés publics routiers, et réduire de 50% le stockage de déchets dangereux.

Scoop It, 24/05/2016

IL EST INTERDIT D'INTERDIRE

Les dernières instructions de la Commission Européenne (mai 2016) sont claires : les services liés à l'économie de partage ne doivent pas être interdits dans l'Union Européenne. Des restrictions peuvent être mises en place mais elles doivent alors être justifiées et tenir compte de l'intérêt public.

La Tribune, 01/06/2016

NÉANDERTAL VS HOMO SAPIENS : AVANTAGE À NÉANDERTAL

La revue Nature a publié le 26 mai dernier la découverte d'une équipe franco-belge dans la grotte de Bruniquel (*Tarn-et-Garonne*) : une structure circulaire faite de stalagmites et entourée de vestiges de feux, datant de - 176 500 ans. Après l'utilisation du feu, la taille de silex, l'exécution de rites funéraires, cette construction montre que l'exploration de grottes faisait également partie des activités de Néandertal, 140 000 ans avant l'homme moderne, Homo Sapiens.

La Dépêche, 07/06/2016

CGA informations est diffusé aux adhérents de :

CGA 47 Agen, CGA des Cévennes Alès, CCGA Angoulême, CGA 74 Annecy, CGA de l'arrondissement d'Arles, CGA de l'Yonne Auxerre, CGA2B Haute-Corse Borgo, CGAIBA Cesson-Sévigné, CGAS Challes-les-Eaux, CENTREXPRT Chartres, CEPROGES Déols, CEDAGE Drôme-Ardèche Guilherand-Granges, CGA 52 Langres, CGA 02 Laon, CGA 13 Marseille, CEMOGEST Metz, CGA Aveyron Lozère Millau, CGA 06 Nice, CGA 30 Nîmes, CGAIB Rennes, CGA Ouest Rennes, CGA Centre France Saint-Amand-Montrond, CGIA de la Manche Saint-Lô, CGACTION Saint-Malo, CGA Les Landes de Gascogne Saint-Paul-lès-Dax, CGA Aisne Saint-Quentin, ADEG Seyssinet-Pariset, CGAAS Sisteron.

Le CGA 74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Le CGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE CGIAM VOUS INFORME...

❑ LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Vous rencontrez une difficulté avec une banque : un refus de crédit, un découvert supprimé, une garantie rejetée, un refus de rééchelonner une dette ? ou avec un assureur-crédit ?

La médiation du crédit peut vous aider à défendre votre dossier. **Ceci est un service gratuit, confidentiel et efficace.**

Pour engager la procédure, vous devez déposer votre dossier sur le site : **www.mediateurducredit.fr**.

Vous pouvez aussi joindre le service d'assistance téléphonique au **0810 00 12 10**.

Un téléconseiller répondra à toutes vos questions et vous guidera dans vos démarches.

LA PROCÉDURE SE DÉROULE EN 5 ÉTAPES :

- 1. Validation** : cette étape se fait en ligne sur le site **www.mediateurducredit.fr**
- 2. Qualification** : dans les 48 heures suivant la saisine, le médiateur départemental contacte l'entreprise. Il qualifie le dossier de médiation et définit le schéma d'action avec le déclarant.
- 3. Information** : les établissements financiers sont informés de l'ouverture de la médiation. Ils ont 5 jours ouvrés pour revoir leurs positions.
- 4. Vérification** : au bout du délai de 5 jours, le médiateur reprend contacte avec l'entreprise afin de connaître l'évolution du dossier. Si les difficultés persistent, il contacte personnellement les partenaires financiers pour identifier et résoudre les points de blocage. Il peut aussi consulter d'autres acteurs financiers.
- 5. Conclusion** : l'entreprise est informée des solutions envisagées. Si elle ne les juge pas satisfaisantes, elle peut demander une révision du dossier.

❑ FORMATIONS

En tant qu'adhérent, vous avez droit à des formations gratuites tout au long de l'année...

Chaque semestre, le CGIAM vous adresse par courrier le programme des formations (début février et courant septembre).

Vous pouvez également consulter le programme des formations sur notre site Internet : **www.cgiam.fr** (rubrique « Formations »).

N'hésitez pas, inscrivez-vous !...

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Vous pouvez nous contacter au : **02 33 05 56 00**